

ARRETE N° ARR-2022-62

**Portant signature du contrat de maîtrise
d'œuvre pour l'aménagement du cimetière
de PERCY (allées et espace cinéraire)**

Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU** la délibération n°2020-14b du Conseil Municipal du 02 juin 2020 autorisant le Maire à signer les marchés publics inférieurs à 90 000 € HT ;
- VU** la proposition de maîtrise d'œuvre de l'entreprise INFRA VRD, en cotraitance avec Gwénaëlle DENIAU et Caroline PODER pour une mission d'aménagement du cimetière de PERCY (allées et espace cinéraire) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commune de PERCY-EN-NORMANDIE décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre (phase PRO à AOR) pour l'aménagement du cimetière de Percy, avec le groupement conjoint SAS INFRA VRD (10 rue Ambroise Paré - ZA Délasse - 50200 COUTANCES), Gwénaëlle DENIAU (77 rue du Général Huard 50800 VILLEDIEU LES POELES - ROUFFIGNY) et Caroline PODER (1 Tesvelle 50240 SAINT AUBIN DE TERREGATTE), aux conditions suivantes :

- Enveloppe financière prévisionnelle des travaux : 260 000 € HT
- Taux de rémunération : 6,30 %
- Montant provisoire de rémunération : 16 380 € HT soit 19 656 € TTC
- Prix révisable

ARTICLE 2 : M. le Maire procédera sans autre délibération aux versements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le marché.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la Préfecture de la Manche,
- la Trésorerie de Granville

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son affichage réalisé le

et de sa transmission au contrôle de légalité le

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE,
Le 26 avril 2022

Le Maire de PERCY-EN-NORMANDIE,


Charly VARIN